

Consultation

**Accompagnement à la définition d'une feuille de route juridique dans le cadre
du rapprochement de deux structures associatives**

**TOUTES LES INFORMATIONS ET DOCUMENTS CONTENUS DANS LA PRESENTE
CONSULTATION SONT CONFIDENTIELS ET NE PEUVENT ETRE DIVULGUES SANS
L'ACCORD PREALABLE ET ECRIT D'EUROBIOMED**

Informations concernant le commanditaire

Eurobiomed

Adresse : 8 rue Sainte Barbe 13001 Marseille

Site internet www.eurobiomed.org

Contact emilie.royere@eurobiomed.org

Objet du marché

Accompagnement à la définition de la feuille de route juridique dans le cadre du rapprochement du pôle de compétitivité Eurobiomed et du pôle de compétitivité Cancer Bio Santé incluant le plan d'action de mise en œuvre détaillé étape par étape ainsi que l'assistance à la réalisation de l'opération.

Lieu : Marseille

Durée de la prestation : Décembre 2018 – décembre 2019 au plus tard

- Variante : acceptée
- Groupements autorisés
- Critères de sélection des propositions techniques :
 - o Prix : 40%
 - o Qualité technique de la proposition : 60%
- Compréhension du contexte ;
- Qualité technique de la méthode ;
- Compétences proposées ;

Date limite de dépôt des dossiers des candidats : 15 janvier 2019

Réponses attendues par email à : justine.mege@eurobiomed.org

Présentation des structures

Eurobiomed est le pôle de compétitivité santé des régions PACA et Occitanie Est (ex. Languedoc Roussillon). CBS est le pôle de compétitivité de la région d'Occitanie Ouest (ex. Midi Pyrénées).

Le pôle Eurobiomed compte 12 salariés et 280 adhérents. Il déploie des missions d'animation de réseaux, d'accompagnement à l'innovation et à la croissance des entreprises qui génèrent des revenus en sus des cotisations et de la valorisation du bénévolat. Il a un budget d'environ 2,1 millions d'euros, dont 130k€ de cotisations environ et 1 000k€ environ au titre des subventions.

Le pôle CBS compte 6 salariés et 100 Adhérents. Il déploie exclusivement des missions d'animation de réseau et d'accompagnement à l'innovation et ne génère pas de revenus autres que ceux issus des cotisations et de la valorisation du bénévolat. Il a un budget d'environ 640k€, dont 92k€ environ de cotisations et 360k€ au titre des subventions.

Le pôle CBS a proposé un processus de fusion absorption au profit d'Eurobiomed et a à ce titre déjà préparé un calendrier et un processus (proposition annexée au présent document).

Contexte de la consultation

Dans le cadre de la phase 4 des pôles de compétitivité, les pôles Eurobiomed et CBS ont déposé un dossier commun à la labellisation.

Cette labellisation est attendue à la fin décembre. Elle sera cependant conditionnée à la réalisation effective de la fusion des deux structures avant le 31 décembre 2019.

Par ailleurs, les deux présidents des structures ainsi que les gouvernances ont vu leurs mandats prolongés de 6 mois pour aller jusqu'au 31 juin 2019. (Dates des CA/AG à indiquer)

Cette fusion devrait être ainsi réalisée et la nouvelle gouvernance nommée avant le 31 juin 2019.

La présente consultation vise à accompagner les deux structures dans la réalisation de la fusion.

En amont :

- La réalisation d'un retro planning de fusion présentant chaque étape et les différentes autorisations légales et statutaires à obtenir pour la rendre possible dans le délai impératif précité,
- Analyse de la proposition de fusion de CBS réalisée en interne avec l'expert comptable de la structure
- Audit des contrats principaux (subventions, baux (...)) pour rechercher notamment toute clause d'intuitu personae permettant au co-contractant de le résilier du fait du changement de personne morale (avec le soutien des experts comptables et comptable des structures),
- Recommandations

Pendant :

- Rédaction du projet de traité de fusion et de tous les actes juridiques au sein des deux entités juridiques pour rendre effective la fusion projetée,
- Recommandation sur les mises en conformité juridique, RH, gouvernance, organisation
- Accompagnement à la rédaction des actes et PV des CA et d'AG jusqu'au dépôt des nouveaux statuts et documents de création et dissolution.
- Assistance physique lors des différents Conseil d'administration / l'Assemblée générale extraordinaire nécessaire à la bonne réalisation des opérations.

Objectif de la mission et prestations attendues

Prérequis :

La mission pourra être confiée à un cabinet d'avocat(s) unique ou à un groupement de cabinets d'avocat(s)

Objectif :

L'opération de fusion devra être totalement réalisée en décembre 2019. Le prestataire proposera un calendrier resserré, si possible condensé sur le premier semestre 2019 pour ce qui concerne la nomination de la nouvelle gouvernance à minima. Les opérations administratives pouvant aller au-delà dans la limite du 31/12/2019.

L'objectif global de la mission est de définir d'un point de vue juridique la gouvernance, le périmètre fonctionnel, thématique ainsi que les bases qui vont structurer le nouveau pôle et d'accompagner la réalisation de cette fusion.

Mission principale 1 - tranche ferme :

Accompagnement juridique sur la structure et la gouvernance de la future entité

Suite à l'analyse du scénario juridique proposé par CBS, un argumentaire juridique devra être présenté afin de permettre la validation du scénario juridique final retenu.

Livrables attendus :

- Audit juridique des 2 pôles (structure, contrats, conventions, etc.) en vue de l'élaboration du projet de fusion avec une préconisation de type analyse SWOT et analyse des risques ; ce diagnostic inclura une analyse de risque financiers des deux structures (risque sur les créances clients, litiges éventuels en cours, impossibilité de céder des contrats, ...)
- Définition du scénario juridique proposé aux commanditaires pour validation ;
- Préparation du plan d'action juridique à la fois pour la période transitoire et pour le futur déploiement (jalons et rétro-planning d'actions) ;
- Assistance à la mise en œuvre de la fusion incluant la rédaction ou relecture des principaux documents dont le protocole de fusion, adaptation des statuts, règlement intérieur etc..

Mission principale 2 - tranche conditionnée par la réalisation de la mission 1 :

Accompagnement juridique sur la déclinaison opérationnelle de la fusion (contrats, contrats de travail, déploiement de la convention collective, etc.)

Pour cette tranche, le prestataire prendra en charge la mise en conformité des contrats de la structure, notamment RH, avec le support administratif des équipes du pôle.

La réalisation de cette phase est conditionnée à la validation de la réalisation opérationnelle de la mission 1 que de la satisfaction des commanditaires sur la qualité de la mission.

Compétences requises

L'assistance à maîtrise d'ouvrage devra garantir les compétences suivantes :

- Excellentes compétences en matière d'expertise juridique;
- Références en matière d'accompagnement organisationnel, notamment dans le cadre d'alliance et de rapprochement stratégique d'associations ;
- Expériences similaires de fusions d'associations financées par des fonds publics
- Bonne connaissance de l'écosystème des pôles de compétitivité et du fonctionnement des pôles ;

Annexe : Calendrier de fusion envisagé

- Entre les 15 et 31 décembre, décision de l'Etat de labelliser le projet de nouveau Pôle.
- Arrêté comptable au 31 décembre disponible le 15 février qui suit ;
- Co-Rédaction par les 2 associations du Projet de fusion entre le 31 décembre et le 15 février ;
- Publication du Projet de fusion dans des journaux d'annonces légales des départements de chaque association autour du 22 février et mise à disposition de celui-ci à l'ensemble des adhérents et financeurs (par voie électronique sur les 2 sites internet Eurobiomed et Cancer-Bio-Santé) ;
- Peu avant le 30 avril, soit plus de 2 mois après la publication du projet de fusion, Réunion des AGE des 2 associations qui entérinent la fusion rétroactivement au 1^{ier} janvier 2019.

En sus il faudra pour Cancer-Bio-Santé

- Faire d'ici fin mars les demandes de soldes aux financeurs avec les justificatifs demandés par les financeurs ;
- Le cas échéant signer des avenants afin qu'Eurobiomed soit bénéficiaire des soldes de financement 2018 non versés à la date des AGE décidant de la fusion.
- Faire une demande d'agrément pour la récupération du déficit fiscal de Cancer-Bio-Santé, aux services des impôts des entreprises.